

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes de La Région de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BÉGUIER, Maire.

Étaient présents : M. BÉGUIER- Mme LEGRAND- MM. HAIRAUT- DIEHL - Mme MARSAULT – M. RENGEARD – Mmes POUVREAU -DA SILVA- JOUBERT - KOLBACH - MM. SICAULT —ARNAULT

Étaient représentés : M. PUAUD par M.HAIRAUT – M.PARADOT par M.BEGUIER.

Étaient excusés : Mme GROSDENIER- M.DUFOUR – Mme CHEDOZEAU.

Étaient absents : Mme COUTURIER- M.BEAU.

Secrétaire de séance : Mme POUVREAU

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

N°2015.02.12/01

Etude motion municipale « commune hors grand marché transatlantique »

Messieurs Bernard LUSSET et LE MAGUET, du collectif de Poitiers « Stop Tafta » interviennent au sujet du projet de partenariat dénommé Atlantic Free Trade Agreement :

« Le traité est issu d'un travail de lobbying de multinationales pour renforcer l'impact du commerce transatlantique sur la croissance- baisse des droits de douane, réglementation des produits phytosanitaires, santé, droit du travail. Ce traité prévoit de diminuer ou de supprimer toutes réglementations faisant obstacle au commerce : pour tendre vers un marché de libre échange. Les droits de douanes sont assez réduits actuellement entre les USA et l'Europe sauf en ce qui concerne l'agriculture et l'élevage ; on s'attend à ce qu'il y ait des bouleversements de taille dans les filières bovines et de céréales.

Le centre d'études économiques (SEPI) indique que si le traité Tafta était mis en application la France se trouverait pénalisée de 0,3% des exportations dans le secteur agricole.

L'Allemagne gagnerait au niveau industriel, l'Angleterre au niveau des services mais la France perdrait au niveau agriculture.

- Par exemple le principe de précaution serait supprimé. La réglementation actuelle protège vis-à-vis des risques potentiels. Ces réglementations sont très importantes ; avec le Tafta on serait obligé de réviser à la baisse ces réglementations selon le SEPI.

Le sénat a demandé que le principe de précaution ne soit pas revu à la baisse.

- Un tribunal arbitral privé remplacera le tribunal international mis en place par l'OMC pour régler les différends entre les multinationales. Les juridictions seront composées d'arbitres privés et les décisions seront prises sans en référer aux juridictions nationales. Seuls les états seront condamnés pas les multinationales – les multinationales pourront saisir le tribunal quand les états prendront des décisions qui viendront amoindrir les bénéfices des multinationales.

Monsieur Le Maire ne comprend pas que l'on soit contre un traité de libre-échange car par expérience on a vu que le libre-échange avait globalement un impact positif notamment pour les pays en voie de développement. Le libre-échange permet un rééquilibrage avec les pays pauvres. Dans le cadre de l'union européenne il n'y a pas de frein, mais dès que l'on sort de ce cadre et

notamment vers la Chine cela peut être difficile et effectivement il faut veiller à ne pas remettre en cause nos acquis sociaux. La France reste la 5ème puissance économique mondiale. La seule manière de créer de la richesse pour pouvoir la redistribuer à tous est de développer l'innovation et de la vendre à nos partenaires commerciaux. Le continent nord américain est celui qui se rapproche le plus de nos standards sociaux et environnementaux quoi que l'on en pense.

La France a plus à y gagner même si certaines filières peuvent en souffrir. Cela peut également ouvrir des marchés à nos filières d'excellence, agricoles notamment, car la qualité de nos produits est reconnue et non délocalisable, dès lors que nos productions sont valorisées.

Monsieur le Maire est donc plus favorable à une délibération appelant à être vigilant sur nos acquis sociaux et environnementaux dans le cadre des négociations de ce traité qu'à un rejet de ce traité.

Le conseil municipal, par 1 abstention et 13 voix pour, ne s'oppose pas au Grand Marché Transatlantique mais demande aux négociateurs d'être vigilants sur les standards environnementaux et sociaux existants en France. Une délibération sera débattue lors du prochain conseil municipal.

N°2015.02.12/02

Convention d'objectifs avec la CAF pour la garderie périscolaire et les activités périscolaires

Vu les conventions signées le 10/06/2014 concernant l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire et les activités périscolaires,

Considérant que la CAF a transmis en mairie une nouvelle convention visant à se substituer à celles déjà en place,

Vu les termes de la convention proposée qui porte du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

N°2015.02.12/03

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015

Préalablement au vote du budget primitif 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2014.

A savoir budget commune :

- Opération 190 : salle des fêtes 3 750,76€
- Opération 138 : travaux divers voirie 14 308,50€
- Opération 83 : travaux de bâtiments 10 757,01€
- Opération 91 : acquisition matériel 6 321,99€

Madame CHEDOZEAU arrive et prend part aux délibérations et aux votes.

N°2015.02.12/04

Tarifs 1^{er} mai

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs du 1^{er} mai pour 2015 comme il suit :

	Tarifs 2013/2014	Tarifs 2015
1 ^{er} mai ml	1,80€	/

1 ^{er} mai m2 (manèges)	1,10€	1,15€/m2
Grand'Rue ml(autres commerçants)	4,20€	4,30€
Redevance d'affermage FRERY	4 650,00€	4 850,00€

- Et autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise FRERY

N°2015.02.12/05

Participation forfaitaire 2015 des forains participant au 1er mai pour la consommation eau et électricité

Vu la délibération n°2014.03.18/12 du 18 mars 2014 fixant la participation forfaitaire à 20€ par caravane pour la fourniture d'eau et d'électricité pour les forains participant au 1^{er} mai sur des terrains communaux,

Considérant que l'encaissement lié à ces participations s'élève à 435€ pour 2014,

Considérant que les frais d'électricité et eau s'élèvent à 1 127,73€ pour 2014,

Le Conseil Municipal, par 1 abstention et 14 voix pour, décide d'augmenter de 10€ par an la participation forfaitaire pour couvrir le déficit et fixe donc pour 2015 la participation forfaitaire à 30€ par caravane pour la fourniture d'eau et d'électricité pour les forains participant au 1^{er} mai sur des terrains communaux.

N°2015.02.12/06

Plan entretien communal établi par FREDON

Madame MARSAULT, adjointe chargé de l'environnement, informe le conseil municipal que la commission cadre de vie et environnement souhaite poursuivre le programme terres saines et donc faire appel à la FREDON pour établir un plan d'entretien communal.

Ce plan comprend un état des lieux des pratiques des agents communaux pour le désherbage et une cartographie des zones à entretenir. La FREDON utilise le cadastre de Soregies, le travail est donc très précis.

Le plan d'entretien des espaces publics est un outil d'aide à la décision adapté aux collectivités qui permet de confronter pratiques et objectifs afin d'améliorer les pratiques avec la volonté et les contraintes de la collectivité.

Plan d'entretien devis FREDON	6 400€ TTC
Subventions à solliciter	4 266,67€
- Agence eau 50% montant H.T	2 666,67€
- Pays Civraisien 30% montant H.T	1 600,00€

Le conseil municipal, par 1 abstention et 14 voix pour :

- Accepte le devis de la FREDON pour 6 400€ TTC
- donne pouvoir au Maire pour solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Syndicat Mixte du Pays Civraisien selon le détail mentionné ci-dessus.

N°2015.02.12/07

Autorisation pour déposer un permis de démolir

Monsieur DIEHL informe le conseil municipal que 3 devis ont été demandés pour la démolition des abattoirs avec dépose de la structure métallique. Afin de réduire les délais si le conseil municipal

se positionne pour cette démolition lors du vote du budget, il est demandé au conseil municipal de donner pouvoir au Maire afin qu'un permis de démolir soit déposé.

Le coût de la démolition est estimé à 25 000€ H.T y compris désamiantage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour déposer un permis de démolir des anciens abattoirs situés sur la parcelle cadastrée AB 41.

Questions diverses

- N°2015.02.12/08 Renouvellement de la convention d'entretien ménager avec la gendarmerie
Un membre du personnel de la commune de Couhé assure l'entretien ménager des locaux de la gendarmerie.

La convention proposée définit les conditions d'intervention:
prestations bi-mensuelles (deux heures)

coût forfaitaire annuel de 809,12€ jusque fin décembre 2015

Durée : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, renouvelable par reconduction expresse 3 fois à compter du 1^{er} janvier 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise le Maire à signer les documents intervenir.

- Décisions du Maire prise en vertu de la délibération du 10 avril 2014 donnant délégation au Maire en ce qui concerne la passation des marchés :
- Décision n°01/2015 de confier au Delta consultant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation des contrats d'assurance pour 1 870€ H.T

Questions des conseillers

Mme CHEDOZEAU : des personnes m'ont interpellée concernant les frelons asiatiques.

R : la mairie a reçu de la FDGDON une proposition d'adhésion pour la destruction nids frelons, rongeurs. L'adhésion est de 120€. Les interventions se feront à tarifs préférentiels.

Le dossier sera vu en commission.

Mme JOUBERT : - Pourquoi la mairie ne délivre pas de certificat d'hérédité ?

R : La délivrance des certificats d'hérédité engage la responsabilité du Maire. Il est très difficile d'attester des héritiers dans la mesure où il y a beaucoup de familles recomposées et que nous ne connaissons toutes les familles des administrés.

- Daniel DUFOUR demande un compte rendu de la commission voirie.

R : La demande sera transmise à Fabrice HAIRALT, responsable de la commission.

Il est fait appel aux conseillers municipaux pour servir le chocolat qui sera offert après le carnaval prévu le 21 février 2015.